



ORGANE MENSUEL DE L'UNION NATIONALE DES AMICALES DE CAMP

EDITION DE L'AMICALE  
 « LES CAPTIFS DE LA FORÊT NOIRE »

REDACTION ET ADMINISTRATION  
 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9<sup>e</sup>)  
 Téléphone : Trinité 78-44

Compte chèques postaux : Paris 4841-48

## WEEK-END ARDENNAIS

### Lettre au camarade qui n'était pas libre le 24 Avril

Tu as eu tort, mon cher vieux, de ne pas venir à l'Assemblée générale de nos amis belges, le 24 avril dernier.

D'abord, le voyage en valait la peine. La Province de Luxembourg est pittoresque à souhait, et Jemelle, lieu du rendez-vous, s'est révélée une localité des plus charmantes.

Ensuite, la date coïncidait presque jour pour jour avec le 10<sup>e</sup> anniversaire de notre libération. C'est un événement dont tu n'as pas perdu le souvenir et qui méritait bien qu'on vienne se remettre un peu dans l'atmosphère de camaraderie sans réserve qui caractérise les rencontres franco-belges.

Comme chaque année, et selon une habitude devenue tradition, l'Amicale avait envoyé une délégation composée du président Langevin, de Géhin, Aladenise, Rupé et Rose.

De plus, nous avons eu, sur place, le plaisir de retrouver notre ancien aumônier principal, le si sympathique doyen Bonichon, qui fait partie du Comité d'honneur de l'Amicale d'entraide belge.

Le V A se trouvait aussi largement représenté par Fromentin, Cuginaud et cinq ou six autres camarades. J'ajouterai que Mme Maury, notre dévouée secrétaire, était également du voyage.

Tout cela faisait beaucoup de monde. D'ailleurs, c'est simple : famille comprise, nous étions trente-deux Français.

Bien qu'un peu frais le temps n'avait pas voulu faire grise mine. Dans le ciel, on discernait le printemps, comme il y a dix ans, tu t'en souviens !...

La journée a commencé par une réception de la délégation française. Je pensais la qualifier de cordiale, mais c'est un mot bien insuffisant. Tu sais comment sont nos amis belges. Tu en rencontres un que tu n'as jamais vu : cinq minutes après, c'est comme si tu le connaissais depuis dix ans.

Quelques instants plus tard, dans une église superbe, remise à neuf récemment, nous avons assisté à un service célébré à la mémoire de nos disparus. C'est le R.P. Thiefry qui officiait.

Au cours de la cérémonie, le doyen Bonichon nous a gratifiés d'une très belle allocution de circonstance. On s'est retenu pour ne pas applaudir.

Le programme comportait ensuite un dépôt de fleurs au Monument aux Morts et au Monument aux Fusillés. Car il ne faut pas oublier que la région où nous étions à durement payé son tribut à la guerre, en servant de cadre à la dernière offensive de Von Rundstedt.

J'aurais voulu que tu voies le monde qui emplissait les rues. Les édiles, les notabilités, la phalange musicale, les drapeaux des sociétés, tout concourait à donner à la commune un air de fête.

Quand le protocole s'est un peu

relâché, on a pu engager des conversations particulières. C'est à ce moment qu'on en a revues des figures familières !... Tiens, par exemple, Delloup, le tailleur que nous avions quitté, voici dix ans. Que de choses, tu t'en doutes, n'avions-nous pas à raconter !...

« Un tel, oui, il est établi pâtisseries, à 30 kms d'ici. »

« Durand ? Il a failli perdre une jambe, voilà un mois, dans un accident de moto... »

« Dupont, non, pas de nouvelles. Complètement perdu de vue... »

Enfin, inutile que je m'étende davantage... Tu n'ignores pas quel tournure et quel développement peut prendre un tel dialogue...

Sur le coup de midi, nous avons pris part à l'Assemblée générale qui se tenait dans une salle, dite des Variétés, artistement aménagée. Tout le Comité était rassemblé au grand complet. Roland, qui restera toujours l'homme de confiance type, le médecin-colonel David, Daulie, Collard, Simonis, Gilles, Hambye, Lambert, Tassoul, Van den Borne, Dubois, etc...

Le délégué de la province, Dubois, qui a fait ses preuves de grand organisateur, ouvrit la séance; après quoi, parlèrent successivement Collard, Roland et Fromentin.

Entre deux discours, nous apprîmes que le bourgmestre de Jemelle, qui se trouvait sur l'estrade, venait d'être nommé sénateur provincial.

Dès que l'ordre du jour fut épuisé, on s'installa sans perdre de temps, autour des tables. Tel que je te connais, c'est cette partie du programme que tu apprécies le mieux... Eh bien ! pour accentuer tes regrets, je suis obligé de te dire que tu as manqué quelque chose d'unique...

Au menu, figurait, — en abondance, — du jambon des Ardennes, absolument incomparable. Appétissant d'aspect, rouge à point, voilà un mets de grande classe, dont la réputation n'est pas surfaite. Tu peux croire qu'il y avait des amateurs pour la dégustation. L'ami Arnold, très emballé, manifestait l'intention d'en mettre dans ses poches... Et je ne jurerais pas qu'il ne l'a pas fait !...

« Banquet démocratique », avait annoncé le journal « Les Trois Stalags V ». C'est un terme qui sent un peu la politique. « Familial » serait plus indiqué, car quantité de dames aimables et ravies

santes égayaient la salle par leurs propos et leurs sourires.

Et puis, il y avait des fleurs, de la musique, enfin tout ce qu'il faut pour être heureux.

Tassoul — oui, celui que tu as vu à Laupheim — courait d'une table à l'autre, pour compter les convives. C'est une tâche malaisée, il faut le reconnaître ! (rappelle-toi les appels en Allemagne !). Après de multiples tentatives, il est arrivé à 102, chiffre que le traiteur n'a pas contesté...

Au dessert, Simonis et Langevin ont pris la parole. Langevin est devenu habile orateur. D'ici qu'il finisse parlementaire !...

Puis Cuginaud, du V A, a dit un poème émouvant, datant de l'occupation allemande en Belgique, pendant la guerre 14-18. C'était une idée très heureuse qui a suscité des applaudissements nourris.

Je pourrais t'écrire encore deux pages de plus mais cela ne te donnerait qu'un pâle aperçu de la réconfortante ambiance qui régnait. Ces choses-là ne se décrivent pas : il est nécessaire d'être présent pour les ressentir.

Quand il a fallu partir — eh oui ! il faut toujours s'en aller quand la fête bat son plein — nous nous sentions tout ragaille et l'esprit résolument tourné à l'optimisme. Non, ne souris pas ! cette bonne humeur n'était nullement due aux bières belges ou anglaises dont nous nous étions abreuvés... Elle était simplement

provoquée par deux ou trois pensées comme celles-ci :

« Nous avons perdu cinq ans, derrière les barbelés, mais nous y avons gagné des amitiés pour toute notre vie... Qui aurait pensé que, dix ans après, un tel rassemblement serait encore possible ? »

« Non, décidément, les Amicales ne sont pas mortes ! Ceux qui avaient prévu leur disparition font figure de bien mauvais prophètes... »

La meilleure preuve que des journées pareilles sont indispensables nous a été fournie sur la route du retour par l'ami Arnold. Plutôt maussade la veille, il avait retrouvé, ce dimanche, sa franche gaieté des soirs de liesse au Kommando, et, jusqu'à Namur, il nous a raconté des histoires désopilantes, à déridier un condamné à mort, le matin de son exécution.

En résumé, mon cher vieux, tu as été mal inspiré en renonçant au voyage.

Tu n'étais pas libre, je sais... Les obligations familiales, l'arrivée de la cousine de Pithiviers, le baptême du neveu de ta concierge, ce ne sont certes pas les excuses qui manquent !

Mais, si je puis risquer un conseil, tu ferais bien, la prochaine fois, de noter la date de la réunion plus attentivement. Tu n'auras pas, je crois, à t'en repentir...

Et tu m'épargneras une bien longue lettre...

Matricule 23-653.

### Avec les Kommandos d'Ulm

Les 14 et 15 mai dernier, se sont retrouvés, à Paris, les « Anciens d'Ulm », Belges et Français, afin de célébrer le 10<sup>e</sup> anniversaire du retour.

Magnifique manifestation dans sa simplicité, amitié franco-belge plus fidèle que jamais, laisseront au cœur de chacun le souvenir d'une journée inoubliable.

Dès le vendredi, le R.P. Vernoux, convalescent, présidait la réunion mensuelle du groupe parisien, devant une salle comble.

Nos espérances étaient fortement dépassées, et la salle retenue pour le banquet risquait d'être trop petite.

Les dernières instructions furent données aux responsables, et le rendez-vous fixé au dimanche matin, place de la Trinité.

Le samedi après-midi, le R.P. Vernoux accueillait le premier Belge, arrivant à Paris, René Storder, à sa descente du rapide de Bruxelles.

Roger Rein recevait, au nom des Anciens d'Ulm, leur invité d'honneur, Paul Pierrel, et Mme, venant de La Bresse (Vosges), tandis que, Parisiens accomplis, arrivaient par le « Mistral », venant de Lyon, Georges Samelé, responsable des Amicales V lyonnaises, et Mme.

Pendant ce temps, Daminet « fonçait » à la rencontre du groupe auto belge, rencontre qui eut lieu fort « amicalement » à la Patte d'Oie de Gonesse, lieu fixé pour ce rendez-vous.

Par une délicate intention, Yves Aubé, ancien homme de confiance principal des Kommandos d'Ulm, empêché d'être des nôtres le lendemain, avait convié la délégation belge et quelques anciens du Vorwerk XIII, à son domicile particulier. Mme Aubé recevait très aimablement et simplement ses invités parmi lesquels on retrouvait : le R.P. Vernoux, René Storder, M. et Mme Kohl, M. et Mme Samelé, Roger Rein, Paul Pierrel. A 20 h., précédé par M. et Mme

Daminet, Emile Métillon présentait l'importante délégation belge.

Soirée très réussie, qu'il fallut quitter à regret, non sans avoir renouvelé à Aubé et à Mme les remerciements pour ce sympathique cocktail.

De retour à l'hôtel, nos amis belges peuvent se détendre un peu, avant de repartir, guidés par Daminet à travers « Paris la nuit », jusque « Chez Gaby », qui réserve toujours aux Anciens d'Ulm le meilleur accueil, pour finir « Chez Lavergne », à Montparnasse, où le champagne coula à flots.

Les traditions du « Gay Paris » étaient respectées.

C'est au jour naissant que nos amis regagnèrent l'hôtel, pour savourer un repos bien gagné.

Dimanche matin, le ciel est bleu, et le vent qui souffle bouscule les gros nuages blancs pour le dégager davantage. Fera-t-il beau ? Et chacun de pronostiquer avec optimisme.

Paris est encore désert, en cette heure matinale, mais nos camarades sont exacts au rendez-vous.

Voici le Dr Laur et Mme, arrivés de Clermont-Ferrand; puis ce sont Raiser et Mme, Mathieu et son fils, tous les quatre de Nancy; Samelé et Mme précèdent le groupe auto belge.

(Voir la suite page 4)

### Mariage

M. et Mme Maurice Godard, 48, rue Sedaine, Paris (11<sup>e</sup>), ont l'honneur de vous faire part du mariage de leur fille, Mlle Claude Godard, avec M. Guy Monjardet.

La messe de mariage a été célébrée, le 21 mai 1955, en l'église Saint-Vincent de Champlost (Yonne), par M. l'abbé Dubois.

Nous souhaitons bonheur et prospérité aux jeunes époux. Et nous adressons nos félicitations à nos amis Maurice Godard et Mme.

### A ceux de Tailfingen

Notre ami Emile Martin, 19, rue de Lozère, Orsay (Seine-et-Oise), nous adresse la lettre suivante :

En lisant « Le Lien », nous y trouvons exposés dans ses colonnes les salutations et rappels de souvenirs de camarades que nous connaissons plus ou moins; cela est bien mais, je crois, insuffisant.

Pourquoi ne pas ouvrir les colonnes du journal à des Kommandos où tous les camarades se connaissent, connaissent le pays et peuvent ainsi mieux situer ou leur personnage ou leurs souvenirs ?

Ainsi, au cours de quelques mois, pourraient être passés en revue les Kommandos où tous les camarades se connaissent. Par la voie du journal, vous annoncez par exemple :

« Le mois de ..... (ici le mois choisi) sera consacré aux Kommandos de ..... (la ville de préférence, les numéros s'oublient). »

Vous priez tous les camarades ayant appartenu à ces Kommandos de faire un effort pour donner de leurs nouvelles, ou citer un souvenir, ou se rappeler aux camarades avec lesquels ils ont vécu leurs bons ou mauvais moments.

(Que sont devenus les camarades du « Blume Post » à Tailfingen, d'où je me suis évadé en compagnie d'André Hudan, en août 1941 ?)

Que penses-tu de l'idée ?

Avec mon fidèle souvenir.

E. Martin.

### A nos amis

Notre numéro spécial de la libération du Stalag a obtenu un grand succès.

Nous remercions nos amis de leurs félicitations. C'est pour nous un encouragement.

Ce numéro spécial a été tiré à trois mille exemplaires. Nous en ferons le service gratuit à toutes les adresses que vous nous communiquerez.

Pour faire connaître notre Amicale, ce numéro spécial est un remarquable instrument de propagande.

A tous nos amis de faire leur devoir. Envoyez-nous des adresses.

H. P.

L'idée de notre ami Martin est riche de promesses. Il n'appartient qu'à vous mes amis d'en faire une réalité puissante.

Amis de Tailfingen, nous attendons votre courrier.

De vous dépend la réussite de cette rubrique.

« Le Lien » de juillet (n° 85) vous ouvre ses colonnes. Écrivez-nous avant le 25 juin.

H. Perron.  
 P. S. — Après Tailfingen, ce sera le tour de Schramberg. Amis de Schramberg, à vos plumes pour le numéro 86.

## Le droit à pension des veuves, orphelins et ascendants

Les lois n° 53-1340 du 31 décembre 1953 et 55-366 du 3 avril 1955 ont apporté, au droit à pension des veuves, orphelins et ascendants de victimes de guerre, d'assez importantes modifications, dont nous allons examiner les principales.

### Droit à pension de veuve

**a) SUPPRESSION DE LA CONDITION D'ANTÉRIORITÉ DU MARIAGE**  
L'article L 43 du Code des Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre fixe les conditions d'ouverture du droit à pension de veuve.

Il subordonnait, par ailleurs, quant à la loi du 31 décembre 1953, attribution de la pension, au taux normal ou au taux de reversion, à l'antériorité du mariage à l'origine ou à l'aggravation de la blessure ou de la maladie, à moins qu'il ne fût établi qu'au moment du mariage l'état du mari pouvait laisser prévoir une issue fatale à brève échéance.

L'article 15 de la loi du 31 décembre 1953 prévoit que cette condition d'antériorité du mariage n'est plus exigée de la veuve qui a eu un ou plusieurs enfants légitimes, ou légitimés, ou naturels reconnus, non plus que de la veuve sans enfant, sous réserve, pour cette dernière, de prouver qu'elle a mené une vie commune de trois ans avec le pensionné, quelle que soit la date du mariage.

En ce qui concerne les enfants naturels, la reconnaissance volontaire doit être intervenue dans les deux mois à dater de la naissance, si le fait générateur du droit à pension est antérieur à celle-ci.

Il y a lieu de noter que l'article 16 de la loi du 31 décembre 1953 a supprimé la condition aux termes de laquelle l'enfant devait avoir été conçu à une époque où l'état de son père ne pouvait pas laisser prévoir une issue fatale. Par ailleurs, aucune condition de délai n'est exigée en cas de reconnaissance judiciaire.

**b) CAS DES VEUVES REMARIÉES, REDEVENUES VEUVES OU DIVORCÉES OU SÉPARÉES DE CORPS À LEUR PROFIT**  
Avant la loi du 31 décembre 1953, les veuves qui contractaient un nouveau mariage, ou vivaient en état de concubinage notoire, perdaient définitivement leur droit à pension.

Aux termes de l'article 21 de la loi précitée, les veuves remariées redevvenues veuves, ou divorcées à leur profit, recouvrent l'intégralité de leur droit à pension si elles sont âgées de 60 ans au moins, ou de 55 ans en cas d'incapacité de travail égale ou supérieure à 80 %, et à la condition que les revenus des avoirs laissés par leur second mari ne soient pas soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques, ou si elles ont cotisé audit impôt pour un revenu net ne dépassant pas 60.000 fr. après application de l'abattement à la base et déduction pour charges de famille.

Les veuves vivant en état de concubinage notoire bénéficient des mêmes dispositions quand cesse le concubinage.

Il convient de remarquer qu'au cas où le second mariage ouvre un droit à pension de reversion, les intéressées peuvent choisir la

Poursuivant la publication d'une documentation, — que nous voulons avant tout utile à nos lecteurs, c'est-à-dire, à la fois, aussi complète et aussi simple que possible, — sur les droits à réparations accordés aux anciens combattants et victimes de guerre, nous présentons aujourd'hui un résumé ayant trait aux pensions de veuve, d'orphelin et d'ascendant.

Ce remarquable exposé, dû à la compétente autorité de M. Pouliquen, licencié en droit, délégué adjoint, chargé du Service des ascendants et veuves de guerre à la Direction interdépartementale de Paris, a été présenté, le 13 mai dernier, par notre cher ami Pierre Lis, qui dirige si brillamment cet organisme, lors du Congrès de l'Association et Entr'aide des veuves et orphelins de guerre, présidée par Mme la Maréchale Leclerc de Hautecloque.

C'est d'ailleurs pour réserver la primeur d'un aussi remarquable travail à l'assemblée de ce groupement que nous en avons reporté, le mois dernier, l'insertion dans nos colonnes.

Que M. Pierre Lis, — qui, rappelons-le, est un ancien du Stalag XVII A, — et son distingué collaborateur trouvent ici l'expression de notre gratitude pour le concours qu'ils ont bien voulu apporter à notre œuvre de vulgarisation de ces questions toujours un peu arides et dont pourtant la connaissance est indispensable à tous. — M. L.-C.-M.

pension la plus avantageuse, dans le délai d'un an à compter de la date du décès.

En dernier lieu, il est bon de noter que l'article 16 de la loi du 3 avril 1955 a étendu le bénéfice des dispositions ci-dessus aux veuves séparées de corps à leur profit.

### Majorations pour enfants

Les veuves de guerre ayant des enfants, et qui, de ce fait, perçoivent des prestations familiales, ont droit, lorsque leurs enfants cessent d'ouvrir droit aux dites prestations, — et à la condition qu'ils réunissent les conditions requises pour pouvoir prétendre à pension d'orphelins, — à des majorations pour enfants jusqu'à l'âge de 18 ans de chacun d'eux. Ces majorations sont égales à celles prévues à l'article L 20 pour un invalide à 100 % (art. 23 de la loi du 31 décembre 1953).

Dans tous les cas, la pension d'orphelins est majorée dans les mêmes conditions (art. 24).

### Pension d'orphelins

Avant la loi du 31 décembre 1953, si le défunt avait laissé des enfants mineurs issus d'un mariage antérieur, le principal de la pension à laquelle pouvait prétendre la veuve se partageait également entre les deux lits, lorsque la veuve n'était pas remariée, et ne subissait pas de modifications en cas de remariage de la veuve.

Aux termes de l'article 25 de la loi du 31 décembre 1953, en cas de remariage de la veuve, et s'il n'existe pas d'enfants, issus de son mariage avec le militaire décédé, susceptibles de recueillir ses droits à pension, les orphelins du premier lit bénéficient de la totalité de la pension de veuve.

### Sécurité Sociale

L'article 31 de la loi du 31 décembre 1953 a étendu le bénéfice de la Sécurité Sociale aux victimes civiles de la guerre, bénéficiaires des lois des 24 juin 1919, 20 mai 1946 et 14 mai 1951 et des textes subséquents.

### Ayants cause de fonctionnaires victimes de faits de guerre

Les ayants cause de fonctionnaires victimes de faits de guerre pouvaient opter entre la pension à laquelle ils pouvaient prétendre en vertu des dispositions du Code des Pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, et la pension civile exceptionnelle, cette option étant alors définitive.

Aux termes de l'article 35 de la loi du 31 décembre 1953, ces ayants cause peuvent à présent obtenir la révision de leur situation de façon qu'à tout moment ils bénéficient des émoluments les plus avantageux, et sans que l'Administration puisse leur opposer leur précédente option.

### Le taux exceptionnel

Pour mémoire, il convient de signaler que les lois du 31 décembre 1953 et du 4 avril 1955 ont également modifié sensiblement les différents taux de pension et leur mode de fixation. Il n'y a pas lieu, semble-t-il, de faire état de ces rectifications dans cet exposé.

Toutefois, les modes d'attribution du taux spécial (supplément exceptionnel) semblent pouvoir être rappelés utilement. Ont droit à ce taux spécial de pension, sous réserve d'en formuler expressément la demande, les veuves remplissant les conditions suivantes :

- 1° Être âgées de plus de 60 ans ;
- 2° Ne pas être imposées à l'impôt général sur le revenu au delà de la somme prévue par les textes actuellement en vigueur.

Ce taux exceptionnel peut être également accordé aux veuves infirmes ou atteintes d'une maladie incurable entraînant une incapacité permanente de travail, sans condition d'âge.

Dans cette hypothèse, il est attribué, après avis du Centre de Réforme, pour une durée variable et au terme de laquelle les intéressés seront soumis à un nouvel examen médical pour le renouvellement éventuel de cette majoration.

Par ailleurs, le bénéfice du taux exceptionnel est également attribué aux orphelins titulaires d'une pension d'orphelins et qui, en raison d'une infirmité dûment constatée par le Centre de Réforme, conservent le bénéfice de cette pension au delà de leur majorité, sous réserve des conditions de fortune exigées pour les veuves.

Enfin, les orphelins de père et de mère peuvent aussi prétendre à ce taux spécial de pension.

### La pension d'ascendants

Il semble à présent opportun de rappeler les modalités suivant lesquelles la pension d'ascendants peut être accordée avant l'âge légal (60 ans pour les ascendants, 55 ans pour les ascendantes).

Peuvent bénéficier de ces dispositions :

- 1° la mère veuve, divorcée, séparée de corps ou non mariée, si elle a à sa charge un ou plusieurs enfants infirmes âgés de moins de 21 ans ou sous les drapeaux ;
- 2° les ascendants et ascendantes infirmes ou atteints d'une maladie incurable, ou dont le conjoint est lui-même infirme ou atteint d'une maladie incurable.

Le taux minimum de l'infirmité pouvant permettre à ces ayants cause d'obtenir l'attribution d'une pension anticipée est de 25 %, les conditions d'âge étant, à partir de ce taux, réduites proportionnelle-

ment au pourcentage de l'infirmité ayant ouvert le droit.

Enfin, lorsque ce pourcentage excède 60 % et sous réserve que les autres conditions exigées par la loi soient remplies, le droit à pension d'ascendants se trouve ouvert indépendamment des conditions d'âge.

### Demande et concession des pensions

En dernier lieu, il peut être utile de rappeler succinctement la procédure suivant laquelle sont instruites les demandes de pension, les modalités de concession, ainsi que les voies de recours ouvertes aux intéressés.

#### INSTRUCTION DES DEMANDES

Les intéressés doivent faire parvenir leur demande au siège de la Direction interdépartementale dont relève leur domicile. Le Service interdépartemental des pensions procède alors à la constitution du dossier et à une première vérification des droits.

Si, après ce premier examen, le droit à pension semble devoir être reconnu, il est alors procédé à l'établissement d'un titre provisoire qui permettra au demandeur de percevoir immédiatement ses arriérés avant que n'intervienne la concession définitive établie par les soins de l'Administration centrale.

Si les droits ne semblent pas suffisamment établis, le dossier est transmis à l'échelon supérieur, sans qu'il soit délivré de titre provisoire.

Dès que l'Administration centrale a statué, si une décision de rejet a été prise, elle est immédiatement notifiée aux intéressés.

Si, par contre, il a été procédé à une concession, le Service interdépartemental des pensions effectue alors certaines formalités antérieures à la mise en paiement et transmet les brevets de pension aux comptables assignataires pour remise aux bénéficiaires par le percepteur.

En toute hypothèse, qu'il s'agisse d'une décision de rejet ou d'une concession, des possibilités de recours sont ouvertes aux intéressés à compter de la date de réception de la décision de rejet ou du titre.

#### VOIES DE RECOURS

##### a) Recours contentieux

Toutes les contestations auxquelles peuvent donner lieu les décisions ci-dessus mentionnées sont jugées, en premier ressort, par le Tribunal départemental des Pensions du domicile de l'intéressé, et, en appel, par la Cour régionale des Pensions.

Le Conseil d'Etat ne peut être saisi que des recours pour excès ou détournement de pouvoir, vice de forme ou violation de la loi.

Le requérant dispose d'un délai de six mois, à compter de la notifi-

cation qui lui a été faite, pour se pourvoir devant le Tribunal des Pensions. Ce dernier est saisi par l'envoi d'une lettre recommandée adressée au greffier.

Les décisions du Tribunal départemental sont susceptibles d'appel devant la Cour régionale des Pensions, soit par l'intéressé, soit par le Ministère Public. L'appel est introduit par lettre recommandée adressée au greffier de la Cour, dans les deux mois de la signification de la décision.

Enfin, le pourvoi devant le Conseil d'Etat, pour excès ou détournement de pouvoir, vice de forme ou violation de la loi, doit être formé au plus tard dans les deux mois de la signification de la décision.

##### b) Recours gracieux

La procédure du recours gracieux, instituée par la circulaire 85 EMP du 25 mai 1926, a pour objet de permettre, à toute personne (invalide, veuve, ascendant, orphelin) à qui une pension a été refusée pour non-imputabilité au service ou au fait de guerre, de contester cette décision et de solliciter un nouvel examen de ses droits.

L'intérêt du recours gracieux est qu'il peut être exercé lorsque les délais du recours contentieux sont expirés, et même lorsqu'une décision de justice antérieure est intervenue. D'autre part, le Conseil d'Etat a admis que l'exercice du recours gracieux, avant l'expiration du délai imparti pour le recours contentieux, suspend le cours du dit délai.

La procédure du recours gracieux est subordonnée à l'existence d'un fait nouveau, c'est-à-dire à la production de pièces établissant des faits de nature à permettre de penser que, s'ils avaient été connus lors de l'intervention de la décision de rejet, celle-ci n'aurait peut-être pas été prise.

Il faut donc :

- qu'il y ait des pièces nouvelles (n'existant pas déjà au dossier) ;
- que ces pièces nouvelles établissent ou révèlent des faits non établis ou inconnus jusque-là ;
- que ces faits se rapportent à l'imputabilité de l'affection ou du décès et soient d'une importance suffisante pour faire peser un doute sérieux sur le bien fondé de la décision de rejet.

Si le ministère considère que les faits nouveaux qui lui sont ainsi signalés sont de nature à modifier la décision antérieure prise par le bureau liquidateur, il est alors procédé à un nouvel examen de l'affaire.

Aux termes de cet examen, il sera procédé, suivant les cas, à l'établissement d'une nouvelle décision de rejet ou d'une concession. Ces décisions ouvriront aux intéressés de nouveaux délais d'appel.

Toutefois, lorsque la décision de rejet ayant motivé le recours gracieux a, à la suite d'un recours contentieux préalable, été confirmée par un jugement, une nouvelle décision de rejet, provoquée par le recours gracieux, n'ouvre plus, en règle générale, un nouveau délai de recours contentieux, en application du principe de « l'autorité de la chose jugée ».

Jean Été

(ex-P.G. Stalag XI A)

BIJOUTIER  
ORFÈVRE  
HORLOGER

de père en fils depuis 1852

à Paris

70, rue du Faubourg  
Saint-Honoré

et

85, avenue  
du Général-Leclerc



### PENSEZ AUX VACANCES DE VOS ENFANTS

Comme chaque année, l'U.N.A.C. organise avec nos amis de la Sarthe les placements familiaux qui ont donné de si bons résultats pour la santé de vos enfants.

Le départ aura lieu le 4 juillet et le retour le 12 septembre; toutefois, il est possible de réduire le séjour à un mois.

Les conditions restent ainsi fixées :  
pour les enfants de 7 à 13 ans : 275 francs par jour;  
pour les enfants de 13 à 14 ans : 300 francs par jour (+ le prix du voyage aller et retour).

Les inscriptions sont prises au secrétariat de l'U.N.A.C., 68, Chaussée d'Antin, Paris (9<sup>e</sup>). Téléphone : TRI 78-44, jusqu'au 15 juin dernier délai.

UN CAPITAL QUI S'ACCROIT

BONS  
D'

Émission  
10.000 Fr.

EPARGNE

12.500 Fr

à  
5 ans

Remboursement

ÉMISSION LIMITÉE



Lors de la discussion du budget, le ministre des A.C. et V.G., M. Raymond Triboulet, avec une belle conviction que nous voudrions pouvoir partager, avait affirmé que les travaux d'attribution du pécule et de paiement de la première tranche seraient terminés au 30 novembre 1955, dans toutes les directions interdépartementales, y compris celles de Lille et de Paris, où le maximum d'employés devait être détachés à l'instruction des dossiers.

Nous ne connaissons pas l'état d'avancement des travaux dans l'ensemble du territoire. Toutefois ce que nous savons de la progression, en ce qui concerne la direction interdépartementale de Paris, nous laisse un peu sceptiques quant à la possibilité pour ses services d'en avoir terminé à la date indiquée.

Car voici quelle était la situation, au 25 mai 1955, dans cet organisme.

Dossiers d'ayants cause (veuves, orphelins, ascendants) :

recus ..... 4.400

réglés ..... 2.966

restent en instance ..... 1.434

Il est à remarquer que les dossiers en instance de cette catégorie sont, en majeure partie, des dossiers incomplets ou à rejeter, les demandeurs ne remplissant pas les conditions requises.

Par contre, il convient de signaler qu'à cette même date, les ser-



Toutes les décorations officielles

## OU EN EST LE PAIEMENT DU PÉCULE ?...

vices n'avaient pas encore reçu les instructions nécessaires pour le règlement aux nouveaux ayants cause habilités par l'extension du pécule aux veuves de P.G. mariés après la captivité, aux orphelins nés de tels mariages et aux ascendants n'ayant pas touché les allocations militaires au titre du P.G. décédé.

Or, cette extension a été votée par l'Assemblée nationale le 11 mars et par le Conseil de la République à la fin du même mois. Deux mois pour lancer un circulaire d'application, cela semble un peu lent...

Pour les dossiers d'ayants droit, les chiffres sont les suivants :

recus ..... 90.500

payés ..... 27.285  
étudiés par les services de Bercy et expédiés à la mécanographie de Mâcon pour établissement des titres de paiement ..... 29.417

soit au total ..... 56.702

Il reste donc 90.500 - 56.702, soit en chiffres ronds 33.800 dossiers d'ayants droit, à dépouiller et qui, tous, sont plus ou moins incomplets et nécessiteront, avec les intéressés, un échange de correspondance... quand ce n'est pas plusieurs.

Et, si les effectifs du service en cause ne sont pas rapidement développés, ainsi qu'il a été promis, il est bien certain qu'une telle tâche

ne pourra pas être remplie dans les temps envisagés.

Espérons que le ministre des A.C. et V.G. obtiendra de ses collègues des Finances et du Budget qu'ils lui donnent les moyens d'en finir avec cette irritante question.

Pour rester objectif, il convient de constater que le volume des dossiers incomplets est véritablement effarant. Car, si l'on songe aux directives précises que nous n'avons cessé de diffuser depuis plus de deux ans, on est en droit de se demander comment il se fait que tant de camarades constituent aussi négligemment un dossier pourtant assez simple puisque, ou-



tre les deux formulaires identiques de demande, l'attestation de non salaire par l'employeur (à défaut une déclaration sur l'honneur ou un certificat d'inscription au registre du Commerce ou des Métiers, ou un avertissement fiscal de patente, pour les commerçants et artisans), la seule pièce demandée est une copie, certifiée conforme, par la mairie du domicile, d'une pièce militaire comportant les dates de capture et de rapatriement.

Il est vrai que nombreux sont ceux qui se désintéressent de sommes qui ne sont pourtant pas négligeables, bien que sévèrement limitées par les pouvoirs publics, et qui finiront bien par se laisser atteindre par la foreclosure.

Celle-ci, ne l'oublions pas, si inique soit-elle, n'en existe pas moins et est fixée au 31 décembre 1955.

N'attendez donc pas cette date et n'oubliez pas que nous restons à votre disposition, dans les secrétariats de vos divers Stalags, pour vous fournir les imprimés nécessaires et toutes les indications souhaitables.

Et, si vous êtes au-dessus de ces billets de 1.000 francs que nous restituons, assez chichement d'ailleurs, l'Etat... ne vous gênez pas... vous pouvez toujours les abandonner aux caisses de secours de vos Amicales : elles en ont, malheureusement, un bon emploi.

M.-L.-C. Moysse.

Chère boîte à souvenirs, je t'exhume avec respect de l'armoire qui t'avait recueillie au soir de l'inoubliable journée du retour.

Tu m'étais parvenue, dès le début de la captivité, dans cet Oflag d'Autriche où pour calmer notre faim nous dégustions les chardons des barbelés en guise de salade. A mon estomac exigeant, ton contenu de biscuits avait donné la satiété, et tu avais alors représenté pour moi la première bouffée d'air du pays, la promesse du retour. Tu es devenue la gardienne de mes trésors, de ces mille riens qu'entasse un prisonnier, qui meublent ses espoirs et qu'on ne retrouve pas sans que j'aillassent, du fond de la mémoire, des souvenirs que l'on croyait bien évanouis à jamais.

En parcourant ton contenu,

## Nostalgie

on déroule le film de ces cinq ans de « grandes vacances ». Voilà ma plaque matricule, des marks de camp, la photo faite à la Kartei allemande, où j'essaie de retrouver mes traits derrière une barbe de deux mois. Voilà des groupes de copains, des programmes de théâtre et puis aussi une vue de la chapelle où l'on allait puiser des forces nouvelles aux jours de lassitude et de cafard.

Voici enfin l'itinéraire de notre marche à pied à travers l'Autriche, vers l'Ouest, vers la liberté, l'arrivée des premiers blindés américains.

A l'enthousiasme de ces journées exaltantes se mêlait la conviction d'une France régénérée par sa victoire, unie

comme nous l'étions nous-mêmes par les épreuves subies en commun, et décidée à regrouper, par un vigoureux redressement, tous ceux qui, à des degrés divers, s'étaient efforcés de maintenir de leur mieux la flamme.

Pourquoi faut-il que, passée l'émotion du retour, nous n'ayons souvent retrouvé qu'incompréhension, sinon hostilité, à notre égard ?

Chère boîte à souvenirs, je te referme avec amertume, mais j'ai toujours la nostalgie de la fraternelle unanimité qui régnait dans les camps, et je ne désespère pas, en ce dixième anniversaire de notre libération, de la voir triompher un jour dans notre patrie.

André Mercier,

Ex-13-151.

Stalag XVII A.

## DEMANDES D'ATTESTATION

Pradelle Edouard, 7, rue Chapon, Paris (3<sup>e</sup>), Mle 82.767, XI A, recherche des camarades, notamment Garnier, peintre en bâtiment, habitant alors Asnières, susceptibles de lui fournir des attestations : sur son évasion, en mars 1942, du Bataillon XI, dépendant du Stalag XI A; sur son passage à Limburg, au bloc de rassemblement pour Rawa-Ruska, en avril, mai et juin 1942, et dans le convoi arrivé au 325 le 26 juin 1942. Lui écrire directement.

Simone Elie, 112, rue J.-Jaurès, Villejuif (Seine), recherche camarades pouvant attester : son refus de travail au Kommando de Mettenhof (XII D), septembre 1942; son séjour à la prison de Trèves (XII D) ou à la baraque de passage même Stalag (période octobre ou début novembre 1942), en instance de départ pour Rawa.

Heurtebize René, 183, avenue Jean-Jaurès, Paris (19<sup>e</sup>), évadé du Kommando de Volzin (Greifenberg, Poméranie), II D, vers le 15-4-42, recherche les deux camarades de Lille et de Montargis, évadés avec lui, ainsi que ceux l'ayant connu aux mois d'avril et de mai 1942 en prison au Stalag VI A, à Hemer ou à Arnoldsweiler (ex-VI D), en attente de son transfert à Rawa.

Lolu Victor, 12, rue Voltaire, Arcueil (Seine), recherche camarades ayant passé à Duren et Arnoldsweiler, en avril 1942, partis avec lui pour Rawa dans le premier convoi.

Hallier Georges, Tabac de la Gare, Fosges (Seine-et-Oise), recherche camarades pouvant attester de son évasion de Walschaueheine et Weidheim (Kreis Prum) (E.F.F.E.L.), Stalag XII D.

Villière Jean, éclusier à Remilly (Ardennes), ex-homme de confiance du Kdo 268 (III A), à Barenthin, recherche camarades pouvant attester son évasion en compagnie de Zucker, en mai 1942.

Lelias Jean, 28, rue Lamblardie, Paris (12<sup>e</sup>), recherche camarade ex-Rawa ou Strij pour attestation passage prison et Kommando disciplinaire de Trèves, condamné pour évasions.

## A VENDRE

10 H.P. Citroën 1934, très bon état de marche : 60.000 francs. S'adresser à notre camarade Henri Aix, 17, rue Pierre-Ronsard, Arcueil (Seine).

## RECHERCHES DE CAMARADES

Roland Marchand, 46, boulevard Emile-Augier, Paris (16<sup>e</sup>), demande des nouvelles de René Boutillier qui se trouvait à Munich, en 1942.

Gilbert Robert, Ambassade de France, Vienne, S.P. 50451, voudrait bien retrouver : Tissier Robert qui habitait 57, rue N.-D.-de-Lorette, Paris; Alauze Lucien, 71, boulevard de la Villette, Paris; Guinbaud Claude, 9, rue de Rivoli, Paris.

## Jean RHEM

Photographe

Industrie Reportage

34, rue de la Verrerie

Paris (4<sup>e</sup>)

Tél. : Tur. 89-92

A votre service

## Nous avons lu pour vous...

Jours sans date par André Simon

Nous avons en son temps annoncé la mise en souscription de cet ouvrage qui vient de sortir des presses.

En sous-titre, il porte : « Témoignages de vie » et ce sont bien, en fait, des témoignages, sur ce temps hors du temps que fut la captivité et aussi sur cette persistance dans l'être, sur cette volonté de survivre, de ne pas se laisser écraser par la déroute puis l'interne-ment entre les barbelés.

En préface, l'auteur écrit : « Pourquoi ranimer le souvenir d'heures lointaines et évoquer les cendres d'un passé révolu ? Tant de sentiments gisent inanimés sous la poussière du passé. »

« Peut-être est-il naturel que le cœur s'inquiète... Il faut se presser de fixer ce passé avant que la mémoire en soit perdue; il faut se hâter pour conjurer l'oubli et secouer « les âmes immobiles. »

Nul doute que par les vivantes évocations de son livre, par ses intéressantes notations, André Simon n'atteigne au louable but qu'il se propose, celui de tous les amicalistes que groupe l'U.N.A.C. et qui liront avec fruit, nous en sommes sûrs, cet ouvrage plein de ferveur.

M.-L.-C. M.

## Chute libre

par Albert et Jean Crémieux  
Du haut de leur puissante civilisation mathématique les hommes de la Planète 54 regardent vivre de misérables « étoiles » comme la nôtre. Un jour, ils y viennent capturer quelques échantillons.

Nous suivons ce grand voyage des hôtes-captifs. Un voyage plein d'imprévu, de vie, de situations étranges mais logiques. Dès l'a-bord, ces hommes, qui parcourent des millions de lieues et voient de si étranges choses, cessent d'être « Irréels ». La fiction s'estompe. La prodigieuse aventure nous paraît « scientifiquement » possible, « psychologiquement » vraie. Le

docteur Mugnier et le poète Vaillon découvriront-ils le « Grand Secret » ? Entendront-ils au delà des techniques la « Parole Perdue » ? Ou alors la retrouveront-ils en eux-mêmes ?...

Amusés, intrigués, passionnés, nous suivons dans l'angoisse la dernière étape de l'extraordinaire randonnée qui se termine en... « Chute libre ».

C'est du Courteline dans les étoiles, le plus grand succès de sciences-fiction « à la française », un roman passionnant, amusant, angossant.

Collection Métal. Série 2.000. Toutes librairies : 300 francs.

« Chute libre » est en vente à la Librairie Parisienne, 43, rue de Dunkerque, Paris (10<sup>e</sup>). Si vous désirez le recevoir, ajoutez 55 francs pour frais d'envoi recommandé au C.C.P. Paris 4949-29.

## RADIO-CARILLON

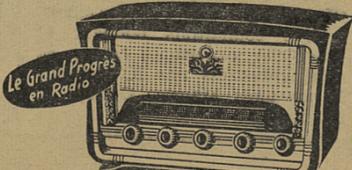
A. NOEL - EX-P.G. 10, RUE PIERRE-PICARD - PARIS 18<sup>e</sup> - TEL. : MON. 47 99

DEPUIS 1945 FOURNISSEUR SPÉCIALISÉ DES CAMARADES A.C.P.G.

TOUS LES JOURS, SAUF DIMANCHE, DE 9 A 20 HEURES - BUREAU DE VENTE 1<sup>er</sup> ÉTAGE-DROITE - Métro : BARRÈS-ROCHECHOUART



CARILLON 624 - 6 LAMPES QUATRE GAMMES DONT DEUX COURTES SENSIBLE ET MUSICAL - TRÈS BELLE PRÉSENTATION, EXCELLENT MODÈLE, UN DES MEILLEURS PRIX NET TOUTES TAXES COMPRIS 17.600



ÉQUIPÉ AVEC LE NOUVEAU CADRE ANTIPARASITES INCORPORÉ ET ORIENTABLE

GRAND CADRE A AIR PERMETTANT EN TOUT LIEU LA RÉCEPTION SANS PARASITE EFFICACITÉ GARANTIE A PLUS DE 95 % FONCTIONNE SANS ANTENNE NI TERRE

CARILLON 666 6 LAMPES 22.400



COMBINÉ RADIO ET PHONO POUR DISQUES ORDINAIRES & MICRODISQUES TROIS VITESSES : 33 - 45 - 78 TOURS 6 LAMPES 32.400

AVEC CADRE ANTIPARASITÉ PRIX NET

CARILLON 777 7 LAMPES - AVEC COMPENSATEUR A LAMPES H.F. 25.400

AU PRIX D'ACHAT AVEC AVANTAGE DE PLUS DE 20 %

DIRECTEMENT sans intermédiaires

MAXIMUM DE GARANTIE TOUS MES APPAREILS SONT ENTIÈREMENT GARANTIS TROIS ANS, PIÈCES ET MAIN-D'ŒUVRE

Pour vos fêtes de famille et vos réunions de P.G.

CHAMPAGNE LE BRUN-DOMI (ancien P.G.)

Monthelon (Marne)

Demandez prix et conditions

(Suite de la page 1)

Enfin, voici le « Car Pullmann » et son chauffeur en tenue blanche, qui font le meilleur effet. Lentement, il vient se ranger devant le jardin, et chacun de s'y engouffrer frileusement.

9 heures tintent au clocher dentelé, le cortège se met en marche. Seul, nous regarde partir, notre dévoué trésorier, Yvonet, « un peu inquiet ». Il y avait de quoi... mais ceci est une autre histoire. Par les grands boulevards, la Madeleine, la rue Royale, voici la place de la Concorde, radieux sous le soleil frileux.

Notre première visite sera à la statue d'Albert I<sup>er</sup>, roi-chevalier, symbole même de la nation amie.

Nos camarades belges se groupent autour du monument, ce dont quelques photos garderont le souvenir.

Puis chacun d'admirer les rives de la Seine, les Champs-Élysées, les Tuileries, et déjà il faut repartir.

Afin de faciliter la visite de nos amis belges, en auto, à travers la capitale, Labbé et Ravier montent chacun dans une des voitures particulières et serviront de guides à nos hôtes, en leur expliquant les beautés de la capitale.

Remontant les Champs-Élysées, nous voici à l'Arc de Triomphe de l'Etoile, où le R.P. Vernoux accueille tous les Anciens d'Ulm — et c'est le recueillement autour de la dalle sacrée. Un vent vif s'engouffre sous l'Arc de Triomphe, mais nos amis ne se lassent d'admirer la plus belle perspective qu'il y ait au monde, cette voie triomphale qui va du Louvre jusqu'à la Défense.

Le chef du protocole est sans pitié, il faut quitter à regret les beautés de la capitale, universellement connues.

La proche banlieue est traversée : Rueil, La Malmaison, Saint-Germain et sa belle forêt, d'un vert si tendre, l'aumône d'un rayon de soleil, qui joue dans les feuillages, l'aubade d'un oiseau. Paris si proche est déjà loin. La Seine enjambée à Conflans, l'Oise et sa riante vallée, ses coteaux fleuris donnant un vin léger qui réchauffe le cœur et répand la gaieté. Vieilles pierres, vieilles églises, l'Île-de-France offre aux visiteurs ses trésors, ses beautés, avec un charme qui n'existe nulle part ailleurs, aux portes du grand Paris.

10 h. 45. — Nous sommes exacts au rendez-vous, voici Vauréal; la file des voitures et le car viennent se ranger sur la petite place, à l'ombre des marronniers fleuris.

Sont arrivés, venant de Lille directement : Roseau et Mme, Lemaitre, Legay, précédés par nos camarades du Bureau de l'Amicale V B, le président Langevin et sa famille, le sympathique « Grand Argentin », Géhin, et Mme, M. et Mme Maury, le Dr Paul Richard, Mme et ses enfants. Le Maire et la Municipalité reçoivent fort aimablement leurs hôtes, tandis que les drapeaux claquent au fronton de la petite mairie.

11 h. — Le cortège se forme, précédé de la clique aux refrains entraînants, des drapeaux, des personnalités civiles et religieuses, et

**FABRIQUE DE MEUBLES**  
7 ter, avenue de St-Mandé  
Paris (XII<sup>e</sup>)

**RYSTO Raymond**  
Ex-N° 5305  
Membre de l'Amicale N° 543

**SALLES A MANGER  
CHAMBRES  
A COUCHER  
ENSEMBLE STUDIO**

**DÉPOSITAIRE  
DE FABRIQUES**  
Cuisines modernes  
Éléments, tables  
Sièges modernes  
rustiques et basques  
Sièges de jardin  
Pliants, Transats

Prix marqués  
en chiffres connus  
Facilités de paiement  
sur demande  
Prix spéciaux  
aux Membres de l'Amicale  
Pour tous renseignements  
n'hésitez pas  
à téléphoner ou à écrire  
Tél. DIDerot 45-07  
Métro: NATION

## AVEC LES KOMMANDOS D'ULM

se dirige vers le cimetière communal, où les anciens combattants des deux guerres fleurissent le Monument aux Morts. Minute de silence. Les drapeaux s'inclinent tandis que s'élève la sonnerie « Aux Morts ». Le ciel s'est assombri, jetant un voile de deuil sur tous les morts, que les vivants saluent et n'oublient pas.

Le cortège se reforme, musique en tête, le drapeau d'Ulm porté par Mesgny et encadré par les drapeaux et les fanions de la localité, suivi des personnalités, et se dirige vers la petite église, où les reçoit le curé de Vauréal tandis que s'élèvent à l'orgue les accents de la « Marche Lorraine ».

L'autel resplendit sous les lumières du lustre, les drapeaux belges et français garnissent tout le chœur. Dans les stalles, prennent place, d'un côté, le Maire, le président des Anciens Combattants, le Président des anciens P.G.; de l'autre côté : Langevin, président de l'Amicale V B; Métillon, chef de la délégation belge; Samelé, responsable des Amicales lyonnaises.

Le R.P. Vernoux prend place à droite de l'autel.

Une magnifique gerbe aux couleurs franco-belges est posée au milieu du chœur. Les premiers chants s'élèvent, la messe commence.

Avant l'Evangile, M. le Curé exprime toute sa joie de voir une assistance aussi nombreuse dans son église. Puis c'est au Père Vernoux, président des Anciens d'Ulm, d'exposer, dans un magnifique sermon, un tableau vivant de la captivité, exaltant la fraternité et le rôle de chacun dans le passé, et son espoir dans l'avenir.

Faisant frissonner l'assistance, la clique sonne « Aux Champs » : c'est l'Élévation. Puis la touchante bénédiction du pain avec son cérémonial; la messe est terminée, et c'est l'Absoute solennelle.

Après l'appel des morts, par le R.P. Vernoux, l'orgue entonne « La Brabançonne », tandis que Métillon, les bras chargés de la gerbe, prend la tête du cortège

qui se reforme. Il est entouré par le Maire, le Curé, le R.P. Vernoux, les Anciens d'Ulm, et ceux du V B.

Les personnalités et les habitants de Vauréal s'en vont fleurir le monument de la place de la Mairie. La clique ouvre le ban et Métillon et le R.P. Vernoux déposent la gerbe, tandis que les drapeaux s'inclinent à nouveau.

Le Président des anciens P.G. prend la parole, puis le R.P. Vernoux remercie de l'aimable accueil de Vauréal et le Maire termine en félicitant les organisateurs de cette émouvante journée du souvenir.

Enfin, un vin d'honneur, offert par la Municipalité, clôture, au milieu d'une ambiance très sympathique, cette belle manifestation franco-belge, dans ce petit village si accueillant de l'Île-de-France.

13 h. 30. — Il est temps d'aller déjeuner. Encore 4 km. par la belle route en corniche qui domine la boucle de l'Oise et son panorama, sous un soleil resplendissant.

Cergy, sa belle église et son prieuré, l'Oise est franchie, et voici l'Auberge des Pêcheurs, à Ham, où va être servi le grand banquet franco-belge.

Traversant une petite cour, toute parfumée par la bonne cuisine qui ne fait qu'activer notre appétit, nous voici dans une salle claire et décorée artistement aux couleurs franco-belges. Une fameuse table en fer à cheval, fleurie et pavoisée, menus arborant les couleurs de Paris, le tout, arrangé avec goût, arrache des exclamations de surprise et d'admiration; et nos remerciements vont à Fillon et à ses amis pour une telle réussite dans la présentation.

Le R.P. Vernoux préside à la table d'honneur, entouré, à sa gauche, du Dr Richard, de retour d'Indochine, et dont la première visite a été pour les Anciens d'Ulm, et du Dr Laur, tous deux anciens toubibis d'Ulm et dont le dévouement n'est plus à dire.

A sa droite, Métillon pour les Belges; Langevin, président de

l'Amicale V B; Samelé, des Amicales lyonnaises.

Viennent ensuite : le Bureau de l'Amicale V B, la délégation belge, l'invité d'honneur, Paul Pierrel, et les différents Kommandos d'Ulm. Plus de 100 convives se trouvaient réunis.

Les plats se succèdent, tous plus savoureux les uns que les autres, et arrosés des meilleurs crus. L'atmosphère est détendue et la joie rayonne sur tous les visages.

Mais voici l'heure des discours. C'est d'abord Paul Pierrel, l'invité d'honneur, qui remercie les Anciens d'Ulm... et la chance de lui avoir permis ce voyage à Paris, et qui exprime toute sa joie de retrouver tant d'amis réunis.

Le Père Vernoux, dont c'est la troisième allocution de la journée, dit son émotion... et parle déjà de l'an prochain.

Langevin, plein d'esprit et de finesse, félicite les Kommandos d'Ulm de cette belle réussite, et se réjouit d'être, pour la première fois, avec le Bureau du V B, l'invité d'un Kommando, dont il apprécie l'activité par « L'Ormeau ».

Enfin, Métillon exalte avec éloquence l'indéfectible amitié franco-belge. Tous quatre sont très chaleureusement applaudis.

Une vente d'enveloppes remporte ensuite le plus grand succès mais comment résister au charmant sourire de Mlle Crouta, ou au regard malicieux d'un Mimile Géhin.

Le gros lot, représentant une vue d'Ulm, œuvre de Jean Batut, fut remporté par notre camarade belge Duguet.

Le café, les liqueurs sont servis. Notre camarade Lebaigh, qu'un deuil cruel et récent avait éloigné de nos réjouissances, avait tenu à venir serrer la main de ses anciens camarades, qui ont doublement apprécié ce geste de la part de leur camarade éprouvé.

Un « généreux » camarade, dont j'ai promis de taire le nom et auquel je renouvelle nos remerciements, offre le champagne. Les coupes s'emplissent. On boit, on

Nous sommes heureux de transmettre à tous les anciens du Stalag les bonnes amitiés et le cordial souvenir de notre ami Jules Franz, dernier homme de confiance du Stalag et président d'honneur de notre Amicale. Nous adressons à notre ami, en ce 10<sup>e</sup> anniversaire de notre libération et au nom de toute l'Amicale, nos vœux les plus affectueux.

Notre ami Jean Soret, place de l'Eglise, à Envermeu (Seine-Maritime), nous écrit :

*Je ne trouve aucune trace de règlement de ma cotisation 1955. Je m'excuse de ce paiement tardif. Avec toutes mes amitiés et mon cordial souvenir aux camarades du V B et notamment aux anciens de Tuttingen-Tannerie dont je ne vois plus, hélas ! beaucoup de noms parmi les amicalistes.*

Allons, les anciens de Tuttingen-Tannerie, manifestez votre présence en nous écrivant !

Notre ami André Bordes, 12, rue Quatrefoies, Paris (5<sup>e</sup>), envoie son meilleur souvenir aux copains des mauvais jours.

Et nous transmettons à tous les anciens V B les sincères amitiés et le cordial bonjour de notre ami André Perrard, 2, rue des Rosiers, Paris (4<sup>e</sup>).

Et voici les gars de la Roulotte qui se manifestent en peloton : C'est notre grand ami Godard, notre comique hors classe, qui se rappelle au bon souvenir de tous et qui adresse à tous ses anciens copains du Stalag ses plus cordiales amitiés.

Merci, Maurice, de ton gentil message et sache que tous ceux à qui tu prodiguais avec tant de dévouement ta bonne humeur et ton talent d'amuseur n° 1 sont heureux aujourd'hui de t'adresser leur reconnaissance pour les bons moments que tu leur as fait passer. Et une heure de gaieté dans notre morne existence c'était formidable !

Rayon trompettes : C'est notre ami Albert Bouisson, rue de la Cité-Saint-André, Sanguis (Hérault), qui envoie ses meilleures amitiés à tous les anciens du Waldho et du camp.

C'est également notre « Loulou » David, 9, rue de la Tour-de-Gassies, Bordeaux, qui adresse son cordial bonjour à tous les amis V B. Merci, musiciens !

trinque, à la Belgique, à la France, pendant que nos amis belges entonnent en chœur : « Ce n'est qu'un au revoir ».

Il est 19 h. Il pleut, on patouille un peu pour regagner les voitures ou l'autocar, mais l'averse sera de courte durée. Déjà, le soleil inonde les coteaux de Cergy, toujours ruisselants de la dernière ondée, embrase l'église et ses vitraux. Le ciel est dégagé. Ce ciel bleu de l'Île-de-France, vers lequel s'élève, comme un chant d'adieu, les premiers brouillards de l'Oise, pour en tamiser la pureté.

Le groupe auto belge démarre dans une ovation générale; des mains s'entraînent encore longuement, des mouchoirs s'agitent.

Le rideau tombe lentement sur cette belle journée du 10<sup>e</sup> anniversaire, pendant que le car remporte vers Paris, à travers les routes embouteillées plus que jamais, camarades et amis d'hier, et d'aujourd'hui.

L. Vialard,  
Ancien d'Ulm

Se sont retrouvés et revus... après dix ans, avec leurs familles : Bader; Batut; Blanc; Crouta; Fauchaux; Guérin; Labbé; Racary; Ravier; Rein; Dr Richard; Mesgny; Schroeder; Yvonet; Duez; Fillon; Daussy; Moutard; Vailly; Grenier; Daminet; Bigant; Guillou, du groupe parisien; Samelé, de Lyon; Raiser, Mathieu, de Nancy; Pierrel, de la Bresse; le R.P. Vernoux, curé d'Aubigné; le Dr Laur, de Clermont-Ferrand; Roseau, de Lille; Lemaitre, de Halluin; Legay, de Lens; nos amis belges : Mékallon, Malpas, Marchand, Wouters; Wauthelat, Storder, Duguet, Salmon, Legrain; nos dévoués camarades du V B : Langevin, Géhin, Mme Maury. (Perron avait été empêché.)

Le groupe parisien remercie tous les camarades qui ont généreusement contribué à la réussite de ces journées et de la tombola. Il renouvelle à leur dévoué trésorier, Yvonet, toute leur sympathie pour son inlassable activité et pour l'organisation parfaite de cette manifestation.

Tous adressent leur salut cordial à leurs camarades de Vauréal et expriment le regret de n'avoir pu rencontrer le Dr Breitel, de Pontoise.

Nous avons également déploré l'absence de nos camarades Dumont, de Chauny; Tricot, de Compiègne; Belmans, de Bruxelles; Raffin, de Chambéry; Aubrège, de Nancy, auxquels nous donnons rendez-vous, au mois d'octobre prochain, pour la Journée Nationale V A-V B, à Paris.

S'étaient fait excuser : Aubé, Kohl, Keek, Letellier, Hinz, Le-long, Dr Girod, retenus par des réunions familiales.

### TRES IMPORTANT

**Le Vendredi 10 Juin**

aura lieu la dernière réunion mensuelle de la saison.

Nos réunions reprendront en octobre; nos camarades seront prévenus directement. Bonnes vacances à tous et amicalement. L. V

### MAISONS

**RECOMMANDEES**

**Les Ambulances du Bois de Boulogne, R.M. MOUNIER,** 7, rue Fessard, Boulogne (Seine). MOL. 19-27. Réduction 10 % pour anciens du V B.

**ANGEL et Fils, 10, quai de la Mégisserie, Paris (Grands), plantes et arbres fruitiers.**

**Henri FAURE, fourreur, 14, rue de la Banque, Paris (2<sup>e</sup>).**

**Café-Restaurant « CHEZ GABY », 297, rue de Charenton, Paris (12<sup>e</sup>).** DID. 41-49. Les anciens d'Ulm et du V B y seront reçus par leur ami Gabby.

**André JACQUES, mécanographie, réparation, reconstruction, entretien de toutes machines à écrire et à calculer, 44, rue de Bellechasse, Paris (7<sup>e</sup>).** INV. 49-80.

**Maurice BARON, 38, rue Hermel, Paris (18<sup>e</sup>), Tailleur Hommes et Dames.** Conditions spéciales aux anciens V B.

## COURRIER DU V B

En l'année du 10<sup>e</sup> anniversaire de la libération du V B, beaucoup de nos amis nous écrivent pour nous demander comment nous fêterons cette libération.

Qu'ils se rassurent : une commission compétente étudie divers projets et notre Journée Nationale sera grandiose.

Notre Courrier est à la disposition de tous pour donner des renseignements.

La date de notre Journée Nationale est fixée au dimanche 9 octobre 1955.

Que tous nos amis, que tous mes fidèles correspondants prennent leurs dispositions pour assister à cette fête de la Libération. Une fois tous les dix ans ! Nous devons bien cela à notre liberté retrouvée. Et que notre Journée Nationale 1955 soit la journée des retrouvailles.

C'est notre ami et fervent amicaliste Henri Guichard, à La Mitalais-Blain (Loire-Inférieure), qui adresse à tous les anciens V B un grand bonjour et une cordiale poignée de mains.

Et voici encore un de nos amis convoqué pour effectuer une période militaire de 21 jours. C'est le deuxième cas porté à notre connaissance. Il s'agit de notre ami Charles Schmitt, 26, rue de la Mer-Rouge, à Mulhouse-Dornach (Haut-Rhin). Ainsi, les cinq années de captivité plus les séquelles de la drôle de guerre ne sont plus suffisantes pour faire un bon soldat ! Nous croyions, dans notre candeur, avoir suffisamment souffert pour qu'à l'avenir on nous laisse tranquilles. Nous avons encore des devoirs à assumer vis-à-vis de l'Etat. Mais, en contre-partie, on aimerait voir l'Etat payer ce qu'il nous doit, et se libérer des dettes qu'il a contractées vis-à-vis de nous : pécule, soldes, etc...

Jacques Mohand, 40, rue Milton, Paris (9<sup>e</sup>), lit toujours avec le même plaisir notre « Lien » mais il n'a pas encore vu le nom de camarades de Kommando. C'est peut-être, mon cher Mohand, que tes camarades ignorent l'existence de l'Amicale. Envoie-nous des adresses et nous réparerons cette anomalie.

Notre ami envoie ses amitiés à tous ceux du Stalag V B (Villingen, Waldho, Merskich, Stuttgart et Ulm). Il recherche pour les vacances, du 1<sup>er</sup> au 30 sep-

tembre, un poste de moniteur ou de surveillant dans une colonie de vacances, à titre bénévole, bien entendu. Ceux de nos amis que cette offre intéresserait peuvent lui écrire.

Notre ami Robert Martini, M.R.L. à Wissembourg (Bas-Rhin), recherche le camarade Van Zeveren, du Stalag V B, avec lequel il s'était évadé de la Synagogue de Villingen le 21 juin 1941. Van Zeveren habiterait dans la région du Nord.

Charles Dardinier, 9, rue de la Vigne, à Heumont-Rehon (Meurthe-et-Moselle), envoie son amical bonjour à tous. Nous lui confirmons notre lettre en lui rappelant qu'en ce qui concerne le remboursement des marks la carte de rapatrié est suffisante (à condition qu'elle porte l'indication du nombre de marks déposés).

De Fernand Lefort, instituteur à Guitres (Gironde) : « Amical bonjour à tous les copains de Schramberg ».

L'abondance des nouvelles nous oblige à reporter la publication de :

**ANNIBAL**  
par Charles Saint-Omer  
22... **VOICI LA LIBERTE CHERIE**  
par André Chabert  
**COULIBOT**  
par Georges-H. Patin

**Waterman**



La meilleure encre...  
fournie à l'HEXA-fluid

Le Gérant : PIFFAULT  
Imp. Montourcy, 4 bis, r. Nobel, Paris